



**Rapport de la séance plénière n°8
de la Commission des pétitions
du 20.05.2026**

Lausanne, le 20.05.2026

Présidence : Mme Christine GOUMAZ (soc.)

Membres présents : Mme Gloria Perside BOLOMBO (Les Verts) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib) ; Mme Sevgi KOYUNCU (EàG) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Irène Wai Heong WÜTHRICH (UDC).

Membres excusés : Mme Françoise PIRON (Les Verts) ;

Secrétaire : M. Mathieu CENTELIGHE

La séance a lieu dans la salle Bureau Métamorphose.

Début et fin de la séance : 17h00 - 18h15

Pétition de Arranz Jaumé et crts - Pour la création d'un jardin urbain sur le trottoir de la rue du Maupas (PE25/012)

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITE.

Pétitionnaires : M. Jaumé ARRANZ

Rapporteur : M. Frédéric STEIMER

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

Monsieur ARRANZ explique que sa pétition provient de la volonté de transformer l'espace qu'occupent trois places de parc sur un trottoir en un espace plus convivial et abordable pour les personnes désirant un espace accueillant. Il suggère de végétaliser le périmètre afin d'améliorer l'espace urbain, fortement marqué par l'important passage routier. Il ajoute que les mesures proposées dans la pétition permettront de fournir un espace plus approprié aux besoins des riverains que des espaces de stationnement. Il précise que les personnes et commerçants dont les enceintes seraient touchées par les modifications ne s'opposent pas à la pétition. Il précise que ces places sont utilisées temporairement et que leur suppression sera compensée par les places disponibles dans les rues adjacentes ainsi qu'avec le parking de Beaulieu qui sont des espaces prévus à cet effet. Il explique que les statistiques de sécurité liées au trafic automobile ne peuvent qu'encourager à améliorer l'aménagement actuel. Il explique que des travaux ont lieu dans le quartier et que cet espace pourrait y être inclus.



Questions aux pétitionnaires (en présence de la municipale)

Une commissaire relève les 95 signatures en ligne et demande combien de personnes habitent dans le quartier. Elle demande si la pétition provient de personnes du quartier.

Monsieur ARRANZ dit que le nombre d'habitants a changé depuis le début de la pétition et qu'il ne sait pas quel pourcentage cela représente. Il explique qu'étant habitant, il est néanmoins témoin des enjeux et opinions liés à ces places de parc. Il indique que les pétitionnaires sont majoritairement des habitants, sinon des personnes passant dans le quartier. Il précise qu'étant récemment devenu père, il se déplace régulièrement en poussette. Il explique que les voitures empiètent quasiment systématiquement sur le trottoir. Par conséquent, il doit circuler sur la rue avec sa poussette. Il ajoute que des personnes en chaises ou à mobilité réduite doivent aussi circuler sur la route.

Une commissaire atteste être présidente de l'association du quartier du Maupas. Elle indique que cette association a soutenu la pétition.

Un commissaire trouve la pétition intéressante. Il précise que le quartier du Maupas a subi déjà des modifications. Il demande indirectement à la municipale ce qui est prévu pour le quartier.

Monsieur ARRANZ serait également curieux de connaître le plan d'aménagement prévu pour le quartier.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de FINANCES ET MOBILITÉ explique que des pistes cyclables ont été aménagées sur Maupas ouest. Elle indique que la zone Maupas est a été améliorée avec des bandes cyclables en continu et à contresens ainsi que des terrasses. Elle explique que le futur plan d'architecture de la place Chauderon prévoit potentiellement une transformation de la rue du Maupas aux alentours de la place en zone de rencontre ou zone piétonne. Elle ajoute qu'au niveau des Échelettes, des petites zones piétonnes avec du mobilier déplaçable, et la peinture au sol ont été aménagées. Elle ajoute que, pour donner suite à une pétition, un terrain de pétanque a été aménagé dans la zone également. Elle indique l'ouverture de la Municipalité quant à cette pétition et confirme la situation particulière de ces places de parcs situées sur l'espace piéton. Elle révèle que son service est prêt pour éliminer les places de stationnement et envisage de réaliser ce projet dès l'automne, en aménageant une petite place publique avec du mobilier urbain, en présentant le projet aux commerçants dès que possible. Elle considère que le nombre de pétitionnaires est assez conséquent relativement aux habitants du quartier pour aller de l'avant afin de réaliser ces aménagements d'ici l'automne 2026 ou début 2027. Elle explique que d'expérience, ce quartier est assez favorable à la suppression des places de parcs.

La présidente prend congé du pétitionnaire en le remerciant de sa présence.

Délibération de la Copet

Une commissaire rappelle que la municipale a indiqué que le projet était pris en compte et désirait réaliser le projet pour l'automne.

Une commissaire explique qu'un rapport préavis affirmerait la volonté du Conseil Communal de soutenir le projet. Elle craint que la valeur de ce qui a été dit dans la commission de ce jour ne soit pas prise en compte à la suite au changement de législature.

Un commissaire suppose que, si le rapport de commission mentionne la déclaration de volonté de supprimer les places de la municipale, il est alors suffisant pour que le projet soit mené à bien.

Une commissaire propose le vœu suivant : « La commission soutient le projet des pétitionnaires et souhaite que ces trois places de parc puissent être transformées à l'automne 2026 comme mentionné par la municipale lors de la commission de pétition. »



Vote du Vœu :

« La commission soutient le projet des pétitionnaires et souhaite que ces trois places de parc puissent être transformées à l'automne 2026 comme mentionné par la municipale lors de la commission de pétition. »

Vote vœu : **Unanimité OUI** **0 NON** **0 Abstention**

La présidente demande

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 11 votes
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 votes
- qui s'abstient : 0 vote

Vote : *À l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour **étude et communication**.*
